

ment entend lui donner? Et, compte tenu de certaines des recommandations relatives au rôle de ces centres, nous dira-t-il s'il songe à devenir une sorte de préposé au courrier du cœur ou bien le ministre responsable d'Information Canada?

L'hon. Robert Stanbury (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, le rapport dont fait état le représentant a été communiqué à tous les députés. C'est un travail effectué par des experts-conseils et c'est en tant que tel que nous l'examinerons. Je serais heureux de connaître les vues du député aussi bien que celles des premiers ministres provinciaux ainsi que des maires des principales villes de l'Ontario qui recevront également le rapport.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai un exemplaire du rapport, que j'ai lu, du reste. On y trouve des recommandations en vue d'établir des centres auxiliaires d'information; on y donnera des conseils sur le temps, les conditions atmosphériques; on dira comment présenter une demande d'emploi—non pas comment l'obtenir—de permis de conduire, comment se procurer un avortement; on fournira le nom de garagistes compétents, de conseillers; on traitera de données inscrites dans des mémoires, de la réparation de votre automobile et de toutes sortes de choses de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est presque terminée et j'espère que le très honorable représentant pourra poser sa question sous peu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il me faudrait tout l'après-midi pour donner lecture de certains passages de ce document remarquable. Puis-je demander au ministre si on a consulté Mao ou un de ses associés ou si on a communiqué avec eux pour aboutir à cette monstruosité?

L'hon. M. Stanbury: Je ne le pense pas, monsieur l'Orateur.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

L'INVITATION ADRESSÉE À CERTAINS DIRIGEANTS DE LA BELL CANADA ET DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA AU SUJET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, mais étant donné qu'il a quitté la Chambre, peut-être le premier ministre pourrait-il y répondre. M. R. C. Scrivner, de la Bell Canada, et M. John Colman, de la Banque Royale du Canada, ont-ils refusé l'invitation qui leur a été faite de faire partie du conseil intérimaire d'administration de la Corporation de développement du Canada? Si oui, le premier ministre peut-il nous en donner les raisons?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore s'ils ont refusé cette invitation. J'ignore même si on leur a offert de faire partie du bureau intérimaire d'administration d'un organisme ou d'un autre. Il se peut que le député ait raison, mais cette question n'est pas de mon ressort. Qu'il le leur demande.

[M. Nowlan.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès des députés qui se sont levés au cours de la période des questions; j'espérais pouvoir leur donner l'occasion de poser leurs questions, mais nous sommes en retard de trois ou quatre minutes. La présidence pourrait peut-être donner la parole au député de Matane avant de passer à l'ordre du jour, vu qu'il veut soulever la question de privilège. Le député de Selkirk veut-il invoquer le Règlement?

M. Rowland: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment le premier ministre peut dire à la Chambre qu'il n'a rien à voir à la désignation des membres du conseil intérimaire d'administration de la CDC.

[Français]

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, une déclaration que j'ai écrite relativement au dernier rapport de la Banque du Canada, portant plus particulièrement sur la théorie économique, a été interprétée par certains journaux comme une critique de la politique anticyclique du gouvernement. Ce faisant, ces journaux ont complètement déformé ma pensée...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale à l'honorable député qu'une question de privilège comme celle qu'il soulève en ce moment exige un avis écrit signifié à la présidence et, dans les circonstances, l'honorable député comprendra qu'il ne peut poursuivre cette question davantage.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je pose la question de privilège. Compte tenu de l'importance d'une question que j'aurais voulu poser au très honorable premier ministre, au sujet du recensement.

Comme le recensement est une chose assez importante, la présidence, je crois, m'accordera la permission d'exposer rapidement, compte tenu de l'injection d'une somme de trois millions et demi de dollars, qui touchera 42,000 travailleurs...

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra que la question de privilège ne se pose pas. Je regrette sincèrement que l'honorable député n'ait pu poser cette question importante. Il lui sera peut-être possible d'obtenir les renseignements qu'il sollicite d'une autre façon ou plus tard au cours de l'après-midi. J'éprouve les mêmes sentiments à l'endroit des honorables députés de Spadina (M. Ryan) et de Dauphin (M. Ritchie), qui sont parmi ceux qui n'ont pas eu l'occasion, cet après-midi, de poser leurs questions.

• (3.40 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA CONVENTION POUR LES PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, L'INSPECTION, LES INFRACTIONS ET LES PEINES

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts) propose: Que le bill S-13, tendant à modifier la loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.